

Si vous ne pouvez pas voir ce message,  
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 20/07/2023

## A LA UNE

### “ Permanence du service juridique cet été ”

Afin de vous accompagner et répondre à l'ensemble de vos questions, nos juristes en droit social assurent une continuité dans leur service cet été  
**à l'exception de la semaine du 14 au 18 aout**

N'hésitez pas à les contacter :

**Julie PAILLOT** : 03 80 77 85 09 - [jpaillot@maisondesentreprises.com](mailto:jpaillot@maisondesentreprises.com)

**Charlène GUYARD** : 03 80 77 85 26 - [cguyard@maisondesentreprises.com](mailto:cguyard@maisondesentreprises.com)

**Manon BERNET** : 03 80 77 85 18 - [mbernet@maisondesentreprises.com](mailto:mbernet@maisondesentreprises.com)

## NOS ACTUALITÉS

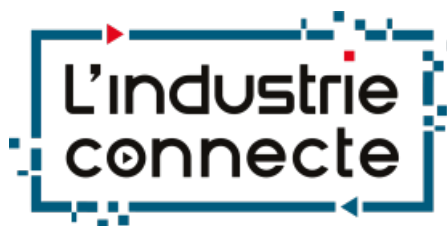
### “ L'industrie connecte : la plateforme collaborative des industriels engagés ”

Connaissez-vous déjà l'Industrie Connecte, **la plateforme collaborative des industriels engagés** :

[www.lindustrie-connecte.fr](http://www.lindustrie-connecte.fr) ?

Cette plateforme, à l'initiative de 11 UIMM territoriales, a une vocation nationale et a été créée pour les industriels adhérents à l'UIMM. Elle permet la mise en relation entre industriels, le développement de nouveaux partenariats techniques et la facilitation des échanges et des partages de pratiques.

**En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'une licence gratuite pour échanger avec les industriels de la France entière, alors ne manquez pas cette opportunité !**



» [Visitez la plateforme](#)

## “ Document unique et évaluation des risques ”



Le **document unique d'évaluation des risques professionnels** est, depuis son décret d'application de novembre 2001, l'**outil socle des entreprises pour formaliser leur démarche de prévention**.

Il doit être rédigé de manière pragmatique et avec méthodologie pour non seulement **répondre à la réglementation**, mais surtout vous permettre d'**élaborer un plan d'actions** ciblées et efficaces visant à réduire les risques d'accident dans votre entreprise, et ainsi sécuriser votre position de dirigeant.

Défi 2 Conseil mobilise ses consultants pour vous accompagner dans son élaboration, et initier, avec vous, votre démarche de prévention.

» **Contactez-nous pour plus d'information**

## “ La rubrique emploi ”

**Ces candidats recherchent :**

- **Une alternance pour un Master Manager Marketing et Performance Commerciale à la CCI de Dijon.** Diplômée d'une licence en Langues Etrangères Appliquées parcours Stratégie des Marques, expérience en chargée de projet. Disponible à la rentrée de septembre.
- **Un stage de 4 à 6 mois en Gestion/Comptabilité/Finance pour un Master Gestion à la BSB,** mobile sur Dijon et agglomération. Disponible immédiatement.
- **Une alternance pour une formation ingénieur de 3 ans à l'ESIREM.** Postes en systèmes embarqués ou électronique.
- **Une alternance en contrat de professionnalisation avec le GEIQ Industrie 21 en usinage traditionnel ou en usinage CN.** Candidat validé par l'équipe du GEIQ.
- **Une alternance pour un BTS NDRC** (Négociation Digitalisation de la Relation Client) avec Groupe Alternance. Déjà titulaire d'un Bac STMG.
- **Une alternance dans la maintenance et le support informatique** Admis au CESI Dijon et passionné par l'informatique. Mobile Dijon et alentours, véhiculé.
- **Un poste d'Ingénieur Matériaux, Chef de projet, Développement de produit, R&D.** Déjà 3 ans d'expérience, notamment dans l'hydrogène. Recherche sur Dijon et alentours.
- **Un poste dans la production ou l'amélioration continue.** Expérience de 20 ans dans l'automobile et la plasturgie. Mobile Dijon +40min.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter **Elodie NGUYEN** au 03 80 77 85 55 ou par mail à l'adresse [enguyen@maisondesentreprises.com](mailto:enguyen@maisondesentreprises.com)

## Optimisez vos coûts de production avec Défi 2 Conseil

L'évolution technologique, la concurrence forte, l'augmentation du prix des matières premières poussent nos industries à **faire évoluer leur organisation production et améliorer leur efficacité**.

Nous vous accompagnons dans cette démarche, afin d'optimiser la compétitivité, en identifiant les écarts entre la situation actuelle et une situation visée. Nous mobilisons ainsi les ressources nécessaires pour **apporter des préconisations adaptées à votre entreprise**.

Cet accompagnement se déroule en 3 temps : un entretien et observation terrain, diagnostic des flux avec les équipes terrain et restitution collaborative avec la direction.



» [Contactez-nous pour plus d'information](#)

## Publi-rédactionnels du Groupe VYV : Rendre effectif le droit à la santé



Le droit à la protection de la santé figure dans le préambule de la Constitution française. Bien qu'opposable, il n'est pourtant pas suffisamment effectif dès lors qu'on le confronte à la réalité de notre société. Face à ce constat, le Groupe VYV a choisi de porter l'ambition d'une santé accessible à tous et d'en faire sa raison d'agir.

Le Groupe VYV, partenaire de l'UIMM vous partage un publi-rédactionnel d'une page sur ce sujet.

» [Lire le publi-rédactionnel](#)

## Collecte de la taxe d'apprentissage sur la plateforme SOLTEA



Pour faire suite à nos différentes informations concernant **les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage et l'ouverture de la plateforme SOLTEA**, nous souhaitons attirer votre attention sur la **nécessité d'activer la « Déclaration SOLTEA employeur » sur le site net-entreprises.fr**.

Lors de la création de votre compte employeur sur la plateforme SOLTEA, une fenêtre type « erreur » s'ouvrira pour vous signaler **un problème d'habilitation**, en vous invitant à vous rendre sur le site net-entreprises.fr. A partir de cette étape, **nous vous invitons à suivre la procédure « Soltea mode opératoire »** en vous référant à la page 4 du PDF :

- pour mettre en place cette habilitation « SOLTEA – Employeurs » **vous devez être administrateur du compte Net Entreprises**
- **un délai de 24h est nécessaire avant que votre habilitation soit prise en compte**, pensez donc à anticiper la date de fin de collecte



» **Soltéa mode opératoire**



Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



**UIMM 21**

Maison des Entreprises - 6, allée André  
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01  
Contact:  
[uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)